



Agence immobiliere et travaux

Par **jerome s**, le **26/08/2010 à 16:19**

Bonjour, je suis locataire depuis un an et demi, dans le logement que j'occupe actuellement par agence immobiliere, sur l'état des lieux d'entrée il est inscrit qu'une fenêtre est mal posée et que l'air extérieur pénètre dans la pièce, après avoir maintes fois téléphoné à l'agence, un menuisier est venu faire un devis un an après la date d'entrée dans le logement, et depuis plus rien, malgré des appels réguliers à l'agence, comment puis-je les obliger à faire réparer l'anomalie, et est-ce que j'ai une solution pour les faire participer financièrement au chauffage de l'appartement ?
De plus depuis un an et demi que j'occupe l'appartement, je n'ai toujours pas eu de régularisation de charge, puis-je les obliger à me les communiquer ?
Troisième point, j'ai des rats qui remontent des égouts par les gouttières d'évacuation des eaux de pluies jusque sur mon balcon, est-ce que je dois passer par l'agence, ou plutôt par les services communaux ?

Par **mimi493**, le **26/08/2010 à 16:39**

Vous envoyez une LRAR de mise en demeure à l'agence mais aussi au bailleur (vous avez son adresse sur le bail).
Vous exigez que soient faits les travaux apparaissant comme à faire lors de l'EDL (vous rappelez que le bailleur vous doit le clos et le couvert) ainsi que la production de la régularisation de charges locatives pour l'année (notez les années, ça doit donc être 2009 pour l'instant, à moins que vous soyez arrivé en 2008). Qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance. Vous en profitez pour signaler le problème des rats.
Appelez aussi la mairie pour les rats